

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

Michel BERNARD, Florence DEUIL, François PINATEL, Roger GIRAUD, Michèle JOUANNY, Denise VINCENT

Étaient excusés : Francine PHILIPPE (pouvoir à Roger GIRAUD), Fanny JOUANNEAU, Jean-Marc SAUNIER (pouvoir à Denise VINCENT)

Étaient absents : Christophe VENERA, Guy BERARD

Florence DEUIL a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/66 : Budget principal : ouverture anticipée de crédits d'investissement 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les dispositions permettant de mettre en recouvrement les recettes et d'exécuter les dépenses d'un nouvel exercice comptable avant le vote du budget de celui-ci.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour les dépenses d'investissement, l'exécutif ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qu'après autorisation du conseil municipal et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, exception faite des dépenses des crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote du budget 2026 est prévu en février 2026,

Considérant qu'une ouverture anticipée des crédits d'investissement permet de réaliser divers travaux jusqu'au vote du budget 2026,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Chapitres comptables	Total crédits votés 2025	Limite 25%	Total crédits par ouverture anticipée 2026
20	31 929,76€	7 982,44€	5 000,00€
21	127 245,97€	31 811,49€	31 811,49€
23	635 132,17€	157 783,04€	15 000,00€

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

22 DEC. 2025

Le Maire,
Bernard MICHEI

